Syndicat mixte
du bassin versant
Tarn-amont

République française

Département de l'Aveyron
Département du Gard
Département de la Lozère

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2026_046
Modification de la désignation d'un représentant suppléant auprès du Syndicat mixte AGEDI - Annule et remplace la délibération DE_2026_032 en date du 22 mai 2026

Le un octobre deux mille vingt-six, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjouls, sous la présidence de Thierry SOLIER.

Étaient présents : Esther CHUREAU, Laurent BALSAN, Stéphane GERMAIN, Jaclyn MALAVAL, David HERRARD, Jérome VIEILLEDENT, Anne-Sophie BOURASSEAU, Eric SAQUET, François LEROY, Jean-Jacques ACHACHE, Thierry SOLIER, Florence DELORT, Nicolas GALIERES, François ROMAZZOTTI, Alain DESAGA, Sylvie LARRAZ, Alain ROUGET, Jean BLANCHOT
Étaient représentés :
Secrétaire de séance : Jaclyn MALAVAL
Date de convocation : 23 septembre 2026

Délégués du comité syndical		
En exercice : 29	Présents : 18	Pouvoirs : 0
Résultat du vote		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

La présente délibération annule et remplace la délibération DE_2026_032 en date du 22 mai 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7,

Vu la délibération DE_2026_032 en date du 22 mai 2026 portant désignation des représentants du syndicat mixte du Tarn-amont à l'Assemblée Spéciale du Syndicat mixte AGEDI,

Considérant que Monsieur David HERRARD a été désigné en qualité de suppléant pour représenter le syndicat mixte du Tarn-amont auprès du Syndicat mixte AGEDI,

Considérant que Monsieur David HERRARD avait déjà été désigné représentant titulaire au sein du Syndicat mixte AGEDI au titre de son mandat de maire de la commune de Meyrueis, créant ainsi un doublon de représentation. Un élu ne peut pas siéger deux fois au sein d'une même structure.

Considérant qu'il convient en conséquence de procéder au remplacement de Monsieur David HERRARD,

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Décide d'annuler et de remplacer la désignation de Monsieur David HERRARD effectuant les fonctions de suppléant auprès du Syndicat mixte AGEDI,

Date de transmission de l'acte: 01/10/2026
Date de reception de l'AR: 01/10/2026
048-200080547-DE_2026_046-DE
A G E D I

Désigne Monsieur Laurent BALSAN pour représenter le syndicat mixte du Tarn-amont en qualité de représentant suppléant auprès du Syndicat mixte AGEDI,

Précise que le représentant titulaire, Monsieur Thierry SOLIER, demeure inchangé,

Autorise le Président à notifier la présente délibération modificative au Syndicat mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité,

Autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjouls, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Président, Thierry SOLIER

La Secrétaire de séance, Jaclyn MALAVAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 01 / 10 / 2026
et publié ou notifié
le 08 / 10 / 2026

Le Président
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 01/10/2026
Date de reception de l'AR: 01/10/2026
048-200080547-DE_2026_046-DE
AGEDI